

Numéro 6

2020



serafin-ph@cnsa.fr

Édito

Le dernier comité stratégique du projet SERAFIN-PH s'est tenu le 14 novembre 2019. Il a permis d'examiner trois grandes familles de modèles de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées, fruit du travail réalisé par l'équipe projet nationale en co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette méthode de travail en co-construction est au cœur du projet ; elle a été saluée en comité stratégique tout comme la démarche menée pour associer pleinement les personnes en situation de handicap au projet, les informer de ses avancées et leur permettre de participer à la réflexion collective.

Comme rappelé par Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, la réforme SERAFIN-PH doit favoriser l'enrichissement de l'offre d'accompagnements proposés aux personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une société du choix et du vivre ensemble.

C'est dans cette optique que doivent être précisés progressivement les contours du futur modèle de financement, hybride, incluant notamment une définition d'un socle pour les structures, dans la perspective de premières expérimentations dès 2021.

Le journal de projet n° 5 rappelait déjà les horizons donnés par la transformation de l'offre médico-sociale et mettait en perspective les travaux conduits dans le projet SERAFIN-PH au service de principes fondamentaux : l'équité, la lisibilité de notre action publique, l'autodétermination des personnes en situation de handicap et leur accès à des modalités d'accompagnement personnalisées, inclusives et favorisant un parcours de vie sans rupture.

Dans cette continuité, les travaux de la feuille de route conduite pour l'année 2020 vous sont présentés dans ce journal n° 6, donnant à voir, pour chacun, les termes de cette ambition collective rappelée lors du dernier comité stratégique SERAFIN-PH.

Les travaux SERAFIN-PH en 2018-2019

Depuis le numéro 5 du journal de projet SERAFIN-PH, **les travaux se sont poursuivis**, aussi bien ceux relatifs à la première phase du projet, en particulier sur la connaissance des coûts, que ceux commencés avec la seconde phase du projet relative à la conception du nouveau modèle de financement. **De nombreuses actions de communication du projet** ont également été conduites en 2018 et 2019 afin d'informer et d'échanger avec l'ensemble des acteurs concernés par la réforme.

S'agissant de **l'approfondissement de la connaissance des coûts** :

Les travaux ont porté dans un premier temps sur l'exploitation des données de deux enquêtes de coûts (2015 et 2016) et de l'enquête « Repères » et sur la finalisation des rapports que vous pouvez retrouver sur le site de la CNSA :

[Rapport de l'enquête de coûts SERAFIN-PH. Exploitation des données de l'année 2016.](#)

[Quelle perception les professionnels des ESMS pour personnes handicapées ont-ils des coûts de l'accompagnement ? La CNSA publie l'étude « Repères »](#)

La première des **deux études nationales de coûts (ENC)** prévues a été réalisée en 2018-2019 : elle vise à observer, par l'utilisation des nomenclatures SERAFIN-PH, les coûts des accompagnements réalisés (les prestations) en fonction des caractéristiques et des besoins des personnes accompagnées. Les premiers résultats de cette ENC sur les données 2018 sont attendus au cours du premier semestre 2020.

La seconde étude nationale de coûts (ENC), portant sur les données 2019, est en cours de réalisation par près de 300 établissements et services volontaires.

En même temps que se poursuit cette phase 1 de construction des outils, **le projet a entamé sa phase 2 depuis le comité stratégique du 27 avril 2018, phase qui consiste à définir le nouveau modèle de financement.**

À cette occasion, une réflexion dynamique s'est structurée autour de l'identification de trois grandes familles de modèles de financement possibles, présentés au dernier comité stratégique du projet SERAFIN-PH le 14 novembre 2019.

Focus : Le rapport « Premières propositions sur des modèles de financement possibles dans le cadre de la réforme tarifaire SERAFIN-PH » : illustration de la démarche de co-construction

Nous vous invitons bien entendu à lire ce rapport, disponible en ligne :

[Premières propositions sur des modèles de financement possibles dans le cadre de la réforme tarifaire SERAFIN-PH. Rapport de synthèse](#)

Quelques mots de présentation :

La **méthode de travail** retenue pour établir ces modèles de financement reste bien la co-construction avec l'ensemble des acteurs. Ce rapport a été rédigé sur la base des travaux d'un comité technique dédié qui s'est réuni dix fois entre septembre 2018 et juin 2019. Ces travaux ont été complétés par des journées régionales SERAFIN auprès des agences régionales de santé (ARS) et des conseils départementaux sur l'ensemble du territoire national et par des échanges avec des organismes gestionnaires, des établissements et services et des personnes accompagnées. Ces échanges ont permis d'enrichir le rapport.

Le Groupe technique national a validé techniquement la méthode de travail et les travaux au fil de l'eau, avec une séance conclusive qui s'est tenue le 12 septembre 2019 sur le projet de rapport de synthèse des travaux relatifs aux modèles de financement. **C'est ce rapport qui a été soumis au comité stratégique du 14 novembre 2019.**

Ce rapport propose trois « familles » de modèle de financement, qu'il met en regard des objectifs assignés au projet, à savoir l'équité, la simplicité et le soutien à la transformation de l'offre.

Le premier scénario consiste à financer des opérateurs (ESMS et prestataires) sur la base d'un droit de tirage individuel en nature établi à la suite d'une évaluation. Le deuxième scénario propose de financer les ESMS en fonction des caractéristiques de chaque structure et de celles des personnes accompagnées, leur permettant une adaptation continue de l'accompagnement proposé. Le troisième scénario associe les deux précédents afin de constituer un scénario dit « hybride ».

Le rapport fait également référence **aux autres grands chantiers nationaux** à approfondir, qui sont autant de préalables nécessaires et utiles à la poursuite des travaux SERAFIN-PH et au déploiement du futur modèle de financement.

Ainsi, la question du processus partagé d'évaluation des besoins des personnes accompagnées, des enjeux du numérique et du périmètre des paniers de soins et des transports, de la mesure de l'activité des ESMS, de la répartition des compétences des ARS et des conseils départementaux font partie des sujets cités dans ce rapport.

La feuille de route 2020

À l'occasion du dernier comité stratégique, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, a souhaité poser les jalons suivants :

- le premier scénario présenté dans le rapport a été écarté ;
- **le nouveau modèle de financement devra soutenir un secteur médico-social s'inscrivant dans un fonctionnement qui permettra la personnalisation des réponses apportées, en lien étroit avec les acteurs de droit commun.** Les travaux SERAFIN-PH doivent s'inscrire dans ce cadre, tant dans leur aspect tarifaire que comme outil de soutien à la transformation de l'offre.

Dans la perspective du prochain comité stratégique, les chantiers suivants doivent être conduits :

- **l'approfondissement des travaux relatifs à la structuration du futur modèle de financement des ESMS**, en s'appuyant sur les propositions communes aux scénarios 2 et 3, à savoir un budget reposant sur une part « socle » (fixée sur la durée du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens – CPOM) et une part « variable », permettant notamment de valoriser la complexité des situations accompagnées.
Pour ce faire, deux groupes de travail, avec notamment les représentants du secteur, ont été constitués. Ils visent, pour l'un, à définir la structuration et les modalités du futur modèle de financement et, pour l'autre, à étudier les données disponibles, dont celles de l'ENC 2018. Ces deux groupes interagissent l'un avec l'autre et se réuniront trois fois au cours du premier semestre 2020 : ils feront des propositions qui seront à valider par le Groupe technique national au fur et à mesure des travaux. Lors du prochain COSTRAT, des propositions de cadrage devront également être présentées pour permettre des premières expérimentations en 2021 ;
- **le développement de l'usage des nomenclatures dans leur visée descriptive**, en soutien à la transformation de l'offre ;
- **la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des acteurs** avec une première phase dès 2020 se concentrant sur l'usage des nomenclatures, puis une deuxième phase sur le futur modèle tarifaire, selon l'avancée des travaux ;
- **la poursuite des travaux liés à la participation des personnes en situation de handicap** : les documents accessibles seront mis à jour, les groupes de personnes concernées seront à nouveau rencontrés, pour identifier avec eux les sujets de collaboration.

Parallèlement, la question de l'accès personnalisé aux prestations devra également être étudiée.

LE ZOOM : des nomenclatures... de qualité

Pourquoi les nomenclatures SERAFIN-PH sont-elles un outil descriptif à dessein qualitatif ?

Pour rappel, les nomenclatures SERAFIN-PH peuvent être définies **comme un dictionnaire ou un langage commun permettant d'identifier les besoins des personnes en situation de handicap et les prestations délivrées lors de leur accompagnement**. Elles constituent le support de réflexion dans l'ensemble des travaux conduits.

Ainsi, les nomenclatures SERAFIN-PH ont été utilisées dans toute la phase 1 du projet : elles permettent d'avoir une connaissance fine des coûts des accompagnements délivrés par les ESMS, au-delà des coûts par place et par catégorie d'ESMS. C'est un travail qui continue. Cependant, telles qu'elles sont construites, elles ne permettent pas seules d'évaluer un besoin et son intensité. De la même façon, elles ne sont pas en mesure de correspondre, en l'état, à une grille tarifaire.

À quoi peuvent-elles servir ?

Comme tout dictionnaire, **elles permettent de décrire les choses, d'échanger, de partager**. Pour ce qui concerne le sujet propre de l'accompagnement de personnes en situation de handicap, c'est donc par ces échanges, ce partage et cette vision commune que les nomenclatures participent de la qualité des accompagnements, des organisations, des partenariats noués...

Il est ainsi essentiel de promouvoir le recours aux nomenclatures de besoins et/ou de prestations, **qui poursuivent des finalités qualitatives et concourent aux objectifs de personnalisation de l'accompagnement, de transformation de l'offre des établissements et services**, de pilotage territorial de l'évolution de l'offre en direction des personnes handicapées, de partage de connaissances et d'informations.

Et comment ?

De nombreuses manières ! En plus des systèmes nationaux qui implémentent les nomenclatures SERAFIN-PH, **diverses initiatives locales complémentaires** sont observées :

- des usages à destination des personnes accompagnées (par la structuration des projets personnalisés, des dossiers uniques...) ;
- des usages à destination des acteurs médico-sociaux (dans les projets de service, rapports d'activité...) ;
- des usages soutenant la programmation de l'offre (projets régionaux de santé – PRS, schémas départementaux, CPOM...) ;
- des usages de type partenarial (pilotage « territoires 100 % inclusifs », démarche « Réponse accompagnée pour tous »...).

L'équipe SERAFIN-PH a engagé le recueil d'information de ces démarches pour constituer un guide visant à développer l'usage descriptif des nomenclatures. **Ce guide sera publié lors du prochain comité stratégique.**

Cette lettre électronique vous est adressée, car vous figurez dans la liste de diffusion du projet SERAFIN-PH.

www.handicap.gouv.fr
www.cnsa.fr

[Modifier mon abonnement](#) | [Se désinscrire](#)